



Fidelity Investments Canada souligne le premier anniversaire de l'ajout du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) à son offre

Des dizaines de milliers de Canadiens propulsent leur rêve d'accession à la propriété résidentielle grâce à cet outil d'épargne

TORONTO, le 20 décembre 2023 – Fidelity Investments Canada s.r.i. (Fidelity) a publié aujourd'hui ses conclusions tirées de sa première année à proposer le [compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété \(CELIAPP\) aux investisseurs et aux conseillers en placements canadiens](#). Déterminée à soutenir les jeunes investisseurs et tous ceux qui aspirent à l'achat d'une première propriété, Fidelity a été la première société émettrice de fonds d'investissement à donner accès au CELIAPP le 19 avril 2023.

Le CELIAPP peut aider les Canadiens à épargner pour l'achat de leur première maison, en leur permettant de cotiser jusqu'à 8 000 \$ par année, jusqu'à concurrence d'une limite de cotisation à vie de 40 000 \$. Les cotisations à un CELIAPP peuvent réduire l'impôt sur le revenu payable, et les retraits sont libres d'impôt lorsqu'ils sont utilisés pour l'achat d'une première propriété admissible.

Le CELIAPP en 2023 : principaux constats

Des dizaines de milliers de Canadiens ont ouvert un CELIAPP auprès de Fidelity en 2023, la majorité des titulaires de comptes étant âgés de moins de 35 ans. En ouvrant un CELIAPP auprès de Fidelity, ces derniers ont accès à la gamme de plus de 300 produits fiables et novateurs de Fidelity, dont des fonds communs de placement, des FNB et des

stratégies non traditionnelles pour répondre à leurs besoins. Malgré les conditions incertaines du marché, Fidelity constate une certaine impulsion attribuable au CELIAPP parmi les conseillers en placements et les investisseurs.

« Nous sommes heureux de constater que de nombreux Canadiens tirent parti du CELIAPP, tout en profitant du service à la clientèle hors pair et de la vaste sélection de produits de placement de Fidelity », a déclaré Kevin Barber, vice-président principal, Service à la clientèle chez Fidelity. « En offrant ce compte aux investisseurs canadiens, nous contribuons à les aider



à épargner une plus grande partie de leur argent durement gagné afin qu'ils puissent réaliser leur rêve d'accession à la propriété plus rapidement. »

La date limite de cotisation au CELIAPP pour 2023 est le 31 décembre 2023. L'ouverture d'un CELIAPP avant le 31 décembre donne accès à des droits de cotisation de 8 000 \$ qui peuvent être reportés à 2024 s'ils sont inutilisés. Pour ouvrir une CELIAPP auprès de Fidelity, parlez à votre conseiller en placements dès aujourd'hui. Les conseillers en placements peuvent ouvrir des comptes au nom de leurs clients.

En savoir plus sur le CELIAPP

Fidelity propose diverses ressources pour renseigner davantage les Canadiens sur le CELIAPP et ce qui le distingue des autres comptes enregistrés comme le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) :

- [CELIAPP – Ce que vous devez savoir](#)
- [Guide sur le CELIAPP](#)
- [Vidéo \(en anglais\) : Ce que vous devez savoir sur le CELIAPP](#)
- [Baladodiffusion \(en anglais\) : Comprendre le CELIAPP](#)

À propos de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Chez Fidelity, notre mission consiste à aider les investisseurs canadiens à se bâtir un meilleur avenir et à rester à l'avant-garde. Nous offrons aux investisseurs et aux institutions une gamme de portefeuilles de placement innovants et fiables pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs financiers et personnels.

En tant que société privée, Fidelity déploie ses ressources de classe mondiale et ses employés pour le bien des investisseurs et leur réussite à long terme. Nous gérons un actif de 214 milliards de dollars pour nos clients (au 18 décembre 2023), y compris des particuliers, des conseillers en placements, des régimes de retraite, des fonds de dotation et des fondations.

Fidelity est fière d'offrir aux investisseurs un éventail complet de solutions de placement par le biais de fonds communs de placement et de fonds négociés en bourse en actions canadiennes, étrangères et mondiales, de solutions axées sur le revenu et de stratégies de répartition de l'actif, de portefeuilles gérés, de produits d'investissement durable, de fonds communs de placement non traditionnels et d'un programme destiné aux clients fortunés. Les Fonds Fidelity sont offerts par l'intermédiaire de divers réseaux de distribution axés sur les services-conseils tels que les planificateurs financiers, les courtiers en placements, les banques et les sociétés d'assurance ainsi que les plateformes de courtage en ligne.

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Chris Pepper
Vice-président, Affaires de la société
Fidelity Investments Canada s.r.i.
Tél. : 416 307-5388
Cell. : 416 795-7762
Courriel : chris.pepper@fidelity.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux @FidelityCanada.



www.fidelity.ca

Écoutez les DialoguesFidelity sur [Apple](#) ou [Spotify](#)